

Réunion du 7 octobre 2013

Sous la présidence de : Monsieur André KLEIN-MOSSER

Etaient présents : Monsieur André KLEIN-MOSSER, président de séance

Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Guy-Dominique KENNEL, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

**N° CP/2013/740 - Insertion professionnelle - 4513
Intervention départementale en faveur des opérateurs
cofinancés par le Fonds Social Européen (FSE)**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE) :

- d'engager des subventions européennes d'un montant total de 1 382 032 €, conformément aux tableaux annexés

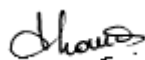
- de verser aux associations figurant au tableau joint en annexe 1 :

. un montant total de 59 532,50 € représentant une avance de 50 % du montant des subventions engagées pour 2013

. un montant total de 556 513,50 € représentant une avance de 50 % du montant des subventions engagées pour 2014, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget primitif 2014.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions et les avenants à intervenir à cet effet entre le Département et chacun des bénéficiaires concernés (conventions établies à partir du modèle validé par l'Etat et la Commission Européenne et approuvé par délibération n° CP/2013/439 du 3 juin 2013, et avenants établis sur la base du modèle annexé).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

